

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix du mois de juillet,

A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 4 juillet 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Lydie LAB, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Peggy CORNEILLE, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Alexandre PANTEL donne procuration à Alexandre MONNET, Françoise VIPREY donne procuration à Bertrand LOUVET, Catherine RACINE donne procuration à Francine MISERE, Véronique TATU donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Bernadette DELAVELLE, Brigitte COURTET, Gérard GENTIT, Nadège MOUGIN, Julien NAEGELEN, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal GODIN, Sonia BOICHAT, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN, Léon BONVALOT représenté par Peggy CORNEILLE

Absents : Sébastien PARENT, François JACQUOT, Sébastien WOLFF, Yves-Marie PARENT, Francine LA PENNA, Jérôme BOILLON, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Bertrand LOUVET

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 41	Ayant pris part à la délibération : 49
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-07-01	Objet : Validation de l'avant-projet définitif du siège de la CCPM
---	---

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du projet de création d'un **nouveau siège de la CCPM – « Pôle administratif, social et associatif du Pays de Maïche »**, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet CRUPI Architectures.

L'objet de la présente délibération est l'Avant-Projet Détaillé (APD).

La phase de l'APD a pour objet :

- D'arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage, son aspect architectural et son intégration dans son environnement
- De valider ses principes de construction et les matériaux choisis
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux
- De permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre

M. le Président rappelle les éléments de l'évolution financière du projet :

I. Montant des travaux estimé par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage AD QUADRATUM (stade avant - projet) :

- ✓ **Travaux : 3 232 572 € HT, valeur novembre 2023, revu à 3 297 223 € en valeur juin 25 (+2%)**
 - Rénovation : 1520 m² pour 2 125 288 € (1398 € le m²)
 - Construction neuve : 320 m² pour 707 692 € (2 251 € le m²)
 - Aménagements extérieurs : 446 262€

- ✓ **Honoraires : 646 514 € (20%)**

Budget total : 3 879 086 € HT

II. Montant des travaux estimé par le Maître d'œuvre au stade concours

- ✓ **Travaux : 3 540 000 € HT, valeur juin 2024, revu à 3 587 000 € en valeur juin 25**
- ✓ **Honoraires : 605 486 € soit 16.88 %**

Budget total : 4 192 486 € HT

III. Montant des travaux estimé par le Maître d'œuvre au stade APS

- ✓ **Travaux : 4 938 201€ HT, valeur juin 2025**
- ✓ **Honoraires : 597 550 € soit 16.88 %**

Budget total : 5 771 769 € HT

IV. Montant des travaux estimé par le Maître d'œuvre au stade APD v1

- ✓ **Travaux : 4 451 091 € HT, valeur juin 2025**
 - Rénovation : 969 m² pour 1 457 581 € (1504 € le m²)
 - Construction neuve : 1 173 m² pour 2 116 646 € (1804 € le m²)
 - Aménagements extérieurs : 762 091€
 - Déplacement chaufferie : 114 798 €

✓ **Honoraires : 751 348 €** soit 16.88 %

Budget total : 5 202 464 € HT

V. Montant estimé par le Maître d'œuvre au stade APD v2, après un travail de la commission pour réduire le coût des travaux.

- ✓ **Travaux : 4 281 318 € HT**, valeur juin 2025
 - Rénovation : 969 m² pour 1 457 581 € (1504 € le m²)
 - Construction neuve : 1 173 m² pour 2 098 646 € (1789 € le m²)
 - Aménagements extérieurs : 652 091 €
 - Déplacement chaufferie : 73 000 €

✓ **Honoraires : 722 686 €** soit 16.88 %

Budget total : 5 004 004 € HT

Dans le cadre de sa mission, l'équipe de maîtrise d'œuvre a arrêté le montant des travaux à la somme de 4 281 318,00 € HT hors options.

Conformément au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un **nouveau siège de la CCPM – « Pôle administratif, social et associatif du Pays de Maïche »**, la rémunération définitive du maître d'œuvre deviendra définitive après acception de l'APD et sera fixée par avenant dans un délai de 15 jours.

Après présentation de l'Avant-Projet Détaillé, le Conseil communautaire après en avoir délibéré, 1 abstention (Denis NARBEY) :

- VALIDE l'Avant-Projet Définitif pour la reconstruction du **nouveau siège de la CCPM « Pôle administratif, social et associatif du Pays de Maïche »**,
- PREND NOTE que la rémunération du maître d'œuvre sera fixée par avenant à **722 686 €** dans un délai de 15 jours à la suite de la validation de l'APD,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 1